

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Wecker, chemin dans le prolongement de la rue Gruewereck, chemin am Aal afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de pose de gaz. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue de Wecker, chemin dans le prolongement de la rue Gruewereck, chemin am Aal**
Début : **mardi, 16 juillet 2024 à 07h00**
Fin : **jeudi, 25 juillet 2024 à 16h00**
Motif : travaux de pose de gaz
Règlement : GRE-127-2024

Grevenmacher, le 28 juin 2024

Pour la secrétaire communale empêchée,
la secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



La bourgmestre ff,


Liane Felten